



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Mission de
l'accompagnement
et de la formation

Bureau des contenus
d'enseignement et des
ressources pédagogiques

DGESCO MAF 1
n° 2016 - 0118

Affaire suivie par
David Muller

Téléphone
01 55 55 17 65
Courriel
david.muller
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Direction du
numérique pour
l'éducation

Service du développement
du numérique éducatif

Département du
développement et de la
diffusion des ressources
numériques

DNE A1

Affaire suivie par
Alain THILLAY

Téléphone
01 55 55 90 57
Courriel
alain.thillay
@education.gouv.fr

Paris le 02 JUIN 2016

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Manuels scolaires et ressources numériques pour la rentrée 2016.

1. Les manuels scolaires pour les élèves

Comme vous le savez, les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire entreront en vigueur de manière simultanée pour l'ensemble des niveaux du collège (cycles 3 et 4) à la rentrée scolaire 2016. Dans ce contexte, les manuels scolaires sont renouvelés et leur acquisition sera échelonnée sur deux années en fonction des disciplines :

- à la **rentrée 2016**, tous les élèves recevront de nouveaux manuels de français, mathématiques et histoire-géographie ; les élèves de cinquième auront également un nouveau manuel de langue vivante 2 et les élèves de sixième un nouveau manuel de sciences ;
- les autres manuels seront fournis à la **rentrée 2017**.

Le financement de l'acquisition des manuels prévus pour la rentrée 2016 est assuré par une mesure exceptionnelle d'un montant de 125,7 M€, qui abonde les crédits pédagogiques inscrits en LFI du programme 141. Cette mesure nouvelle sera complétée en 2017 pour permettre l'achat des manuels prévus à la rentrée 2017.

Ces crédits d'un montant de 125,7 M€ ont été répartis entre les académies sur la base des prévisions d'effectifs à la rentrée 2016.

Ils sont intégrés dans la dotation qui vous sera allouée par les services académiques, au titre des crédits pédagogiques, pour la rentrée 2016.

Ces dotations vous permettent d'acquérir des **manuels papier** mais vous donnent également l'opportunité de financer l'achat de **manuels numériques**.

A toutes fins utiles, je vous informe que la dotation par élève inscrite au PLF 2016 de 54,30 € sur l'action collège, à laquelle se réfère un récent courrier du syndicat national de l'édition dont vous avez peut-être été rendus destinataires, concerne l'ensemble

des crédits pédagogiques. Ces crédits sont destinés, outre l'acquisition des manuels scolaires, aux carnets de correspondance, aux droits de reprographie, aux dépenses liées à l'éducation artistique et culturelle, aux TICE, aux actions internationales et à diverses actions pédagogiques des collèges.

Il est recommandé de s'assurer, au moment du choix des manuels, qu'ils respectent bien la **logique de cycle** qui a présidé à l'élaboration des nouveaux programmes.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les dotations versées aux collèges sélectionnés par les différents appels à projet **dans le cadre du Plan numérique** (30 euros par élève bénéficiant d'équipement numérique) sont exclusivement destinées à l'acquisition de ressources numériques pédagogiques (animations, bases de données d'exercices, logiciels pour les apprentissages fondamentaux, apprentissage des langues, applications pédagogiques pour supports mobiles, etc.) et ne peuvent être utilisées à d'autres fins (acquisition de manuels numériques, de matériels informatiques, de vidéoprojecteurs, etc.). Cette dotation sera notifiée aux établissements dès la signature par l'académie et le département de la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique ».

2. Ressources destinées aux enseignants

Un ensemble de **ressources d'accompagnement des nouveaux programmes** est actuellement en cours de publication sur eduscol pour les cycles 3 et 4. Ces ressources couvrent **toutes les disciplines**, sans oublier les enseignements pratiques interdisciplinaires. Adoptant des formes très variées (pistes de travail pour la mise en œuvre des programmes, vidéos de situations de classe, podcasts et interviews filmées de chercheurs, travaux d'élèves commentés...), elles proposent aux équipes des pistes pour :

- s'approprier l'esprit et les intentions des nouveaux programmes, en repérer les continuités et les nouveautés,
- définir des programmations et des progressions pédagogiques,
- identifier les objectifs d'apprentissage, les stratégies d'étayage, les modalités d'entraînement et d'évaluation, en prenant en compte la diversité des élèves,
- accompagner la construction, la mise en œuvre et l'animation des situations d'enseignement,
- approfondir leur connaissance des contenus d'enseignement.

Dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants, ces ressources ont pour vocation de leur apporter une aide immédiate tout en participant à leur formation.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan numérique, le Ministère de l'éducation nationale met à la disposition des enseignants et des élèves des collèges des **banques de ressources numériques** comprenant des contenus et des services associés couvrant les cycles 3 et 4 en Français, en Mathématiques, en Histoire-Géographie, en Sciences et en Langues vivantes (Anglais et Allemand pour le cycle 4). Ces ressources, proposées gratuitement pendant trois ans sur tout type de support, se composent de contenus multimédias, interactifs, en grande partie didactisés et téléchargeables (textes, images, vidéos, sons, animations, jeux sérieux, etc.) et de services associés de création d'activités et de séquences pédagogiques, de suivi et

d'évaluation des élèves. Ces ressources sont structurées selon une logique de cycle, avec des repères de progressivité et des contenus systématiquement indexés.

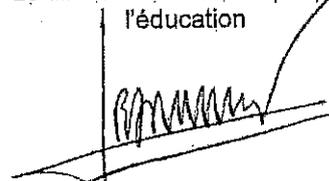
Eduthèque est également une offre de ressources pédagogiques en accès réservé aux enseignants, composée des ressources d'une vingtaine d'établissements publics culturels et scientifiques (Le Louvre, l'INA, la BnF, l'INSERM, l'IGN, la Philharmonie de Paris, le Centre Pompidou, le Château de Versailles, le Muséum national d'histoire naturelle, lesite.tv, Météo France, etc.). Eduthèque autorise une utilisation de ces ressources en ligne ou en téléchargement pour faciliter la construction de documents pédagogiques et le travail avec les élèves.

L'ensemble des ressources pédagogiques numériques pertinentes pour les activités d'enseignement seront, à la prochaine rentrée scolaire, référencées dans un nouveau portail destiné présenter ces ressources et à faciliter les recherches.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.

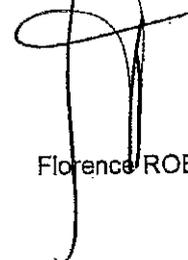
Pour la ministre et par délégation

Le directeur du numérique pour
l'éducation



Mathieu JEANDRON

La directrice générale de l'enseignement
scolaire



Florence ROBINE

